





Organe mensuel officiel de la  
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION

Rédacteur en chef:

Fernand Simard, 1231 Est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Directeur général:

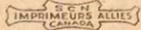
Fernand Jolicoeur, 19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

Marcel Ethier, Administrateur

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada  
et imprimé par L'Espérance Frères Enreg, 1130 Lagauchetière est,  
Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa.

AU CONGRES DE MONTMAGNY

# Grande campagne d'organisation lancée bientôt par la fédération de la métallurgie

LES CONGRESSISTES DEMANDENT AUX ORGANISATEURS DE DONNER SUITE À CETTE DÉCISION

Le confrère Philippe Lepage est réélu président pour un 5e mandat

## La formation des syndiqués

Notre mouvement veut des chefs de file éclairés

On ne peut imaginer un mouvement syndical ouvrier, surtout un mouvement d'inspiration catholique, sans organisme de formation. D'ailleurs, l'histoire de la C.T.C.C. prouve amplement qu'elle n'a pas dérogé à ce principe. Dès ses débuts, nous rencontrons des cercles d'études, où se sont formés les chefs qui l'ont fait naître et grandir à sa taille actuelle.

Les formules qu'on peut imaginer, cependant, pour faire l'éducation ouvrière sont multiples et varient selon les besoins. Il est un désir commun, entre bien d'autres, qui s'exprime de plus en plus fort et qui tient compte des exigences nouvelles de l'organisation professionnelle: c'est la fondation de collèges ouvriers où l'on pourra donner une formation plus suivie, plus systématique, plus complète et plus avancée, où l'on pourra aussi former plus vite les chefs dont la C.T.C.C. a plus besoin que jamais.

L'expérience de tels collèges ouvriers a été faite dans d'autres pays avec grand succès. En France, en particulier, ils sont nombreux et portent le nom d'Éco-Normale Ouvrière. Ces collèges ne suppriment pas les cercles et journées d'études; au contraire, ils leur donnent plus d'attrait, ils les supposent même comme point de départ, comme bagage minimum de connaissance sociales et syndicales si l'on veut mieux en profiter. Ceux qui auront suivi assiduellement les cercles d'études tireront plus grand profit des cours donnés au collège ouvrier.

Le service d'éducation de la C.T.C.C. n'a pas de plus grand désir que de voir se répandre chez-nous de tels organismes de formation ouvrière. C'est pourquoi il est heureux, cet été, de collaborer activement avec les centres qui ont déjà mis sur pied des écoles ouvrières d'action sociale.

Le conseil central de St-Hyacinthe en particulier est au cours de juillet, sa cinquième session d'études. Il a été le premier à tenter cette expérience, chez-nous, dans les cadres du mouvement syndical, et a mis à point un programme des plus pratiques. Ce programme se répartit sur trois ans: l'instrument de l'action ouvrière (le syndicalisme); les buts de l'action ouvrière (revendication et collaboration); les fondements de l'action ouvrière (morale sociale et économie politique). Cette année, on recommence la série et les nouveaux élèves étudieront le syndicalisme comme et tout ce qu'il implique, comme instrument de l'action ouvrière.

Le Conseil Central de Québec a décidé de profiter d'un tel programme et fondé lui aussi son collège ouvrier régional. Du 15 au 20 août, à Berthier, près Québec, il tiendra sa première semaine d'études complète.

Il y a enfin le Conseil Central de Montréal qui bénéficie depuis quelques années de fins de semaines d'études, à l'Île St-Ignace sous l'habile direction du R. P. J. Cousineau, S.J.

Nous souhaitons qu'il vienne un jour où tous les centres de la province auront leur collège ouvrier régional.

Le 5e congrès annuel de la Fédération nationale de la métallurgie, tenue au chalet du "Bucheron", à Montmagny, les 1, 2 et 3 juillet derniers, a été l'un des plus fructueux depuis la fondation de cette fédération, au dire même des officiers et de tous les délégués présents.

On y a abattu une solide besogne tant par les décisions prises que par l'élan donné à la fédération pour l'avenir. Les délégués ont de nouveau témoigné leur confiance en leurs officiers en réalisant la plupart d'entre eux, dont le président, le confrère Philippe Lepage.

Le congrès s'est terminé par un banquet, organisé par le syndicat de la métallurgie de Montmagny et présidé par Son Honneur le maire Louis-O. Roy. On remarquait à la table d'honneur outre le Maire et le président du syndicat local, le R. P. Jacques Cousineau, s.j., aumônier de la fédération, l'abbé Omer Genest, aumônier du plus puissant syndicat affilié à la fédération, celui des employés de l'Aluminium d'Avida, les confrères Roger McGinnis, secrétaire-trésorier et organisateur général de la fédération et Philippe Lepage, président réélu. Parmi les convives, on remarquait les confrères Fernand Simard, directeur du journal "Le Travail", Philippe Cusson, agent-d'affaires du syndicat d'Arvida, Joseph Pa-

rent, président du Conseil régional des syndicats de Québec et Laurent Hardy, secrétaire du Conseil central de Sherbrooke, ainsi que quelques autres personnalités en vue de la fédération.

Le Maire de Montmagny, le R. P. Jacques Cousineau et Philippe Lepage adressèrent la parole aux congressistes.

Les délibérations du congrès

Dès le début du congrès les organisateurs de la fédération, les confrères Roger McGinnis, S. T. Payne, Marcel Pépin et Adrien Plourde firent rapport de leurs activités. Tous les délégués purent alors constater les progrès de leur mouvement. Quatre nouveaux syndicats dont celui des employés des chantiers maritimes de Lauzon, se sont affiliés à la fédération. Au cours de l'année la fédération a dû supporter deux grèves, l'une à Andréville et l'autre à Plessisville. Les ouvriers de ces usines sont retournés au travail après avoir obtenu un règlement leur garantissant des augmentations de salaires et de meilleures conditions.

L'une des plus importantes décisions du congrès est sans nul doute celle qui a trait à l'organisation. Les congressistes ont décidé de commencer, en collaboration avec la C.T.C.C. si pos-

sible, une vaste campagne d'organisation dans la région métropolitaine et à travers la province. Deux organisateurs seront spécialement libérés dans ce but, à Montréal et deux autres pour les diverses régions du Québec.

**Au nombre des autres résolutions qu'il est bon de mentionner, soulignons les suivantes: Que la fédération établisse un plan de sécurité sociale dans toutes les industries où elle négocie des contrats de travail:**

**Que pression soit faite auprès du gouvernement afin que les allocations soient continuées aux enfants de plus de 16 ans qui sont encore aux études:**

**Que la fédération exige un amendement à la Loi des Relations ouvrières qui permettrait aux ouvriers de faire efficacement du piquetage dans le cas d'une grève légale;**

**Que la loi des Relations ouvrières soit modifiée de façon à permettre aux contremaîtres d'appartenir à un syndicat;**

**Que demande soit faite au Gouvernement fédéral de baisser l'impôt sur le revenu à \$3,000 pour les gens mariés et à \$2,000 pour les célibataires;**

**Qu'un plan d'assurance sociale couvrant la maladie, hospitalisation, service médico-chirurgical etc... soit établi en collaboration avec les employeurs, les employés, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral;**

**Que les prestations d'assurance-chômage soient portées à \$24.00 pour les hommes mariés et à \$18.00 pour les célibataires.**

On peut constater à la lecture de ces résolutions de l'importance du travail accompli au cours du congrès. Chacune d'entre elles a été discutée et longuement étudiée avant son adoption. L'unanimité s'est faite sur presque toutes ces résolutions et les congressistes ont la ferme détermination de faire toutes les démarches qui s'imposeront pour en hâter la réalisation.

Les Elections

Les élections des différents officiers de la fédération ont eu lieu à l'issue du congrès sous la présidence de M. Joseph Parent, président du Conseil régional de Québec. M. Philippe Cusson agissait comme secrétaire. Les nouveaux élus sont: les confrères Philippe Lepage, président, Marcel Laliberté, 1er vice-président; S. T. Payne, 2ème vice-président, Jacques Dion, 3ème vice-président, Roger McGinnis, secrétaire, Laurent Hardy, vérificateur. Philippe Lepage, Marcel Laliberté et Roger McGinnis ont été choisis pour représenter la fédération lors du prochain congrès de la C.T.C.C. qui aura lieu à Montréal, en septembre.

Il restait à penser aux libérés du mouvement eux-mêmes qui ont déjà une bonne connaissance de questions sociales et une grande pratique du syndicalisme. Ils désireraient maintenant approfondir certains problèmes économiques, sociaux et politiques.

Dès cette année, les libérés pourront avoir l'occasion de commencer ou parfaire ces études spécialisées absolument nécessaires. Le R. P. J. Cousineau met à la disposition de la C.T.C.C. et la maison de l'Île St-Ignace et son expérience dans ce domaine. Du 8 au 12 août inclusivement, le Père Cousineau, en collaboration avec le service d'éducation de la C.T.C.C., tiendra la première semaine d'études spécialisées et supérieures, à l'Île St-Ignace, près de Montréal. Une invitation spéciale est envoyée à tous les intéressés.

Nous croyons que les ouvriers syndiqués sont convaincus de l'importance de plus en plus grande de l'éducation au sein de la C.T.C.C. Nous avons besoin d'une solide formation sociale et syndicale, tant pour consolider nos cadres, que pour faire face à nos nouvelles responsabilités. Comme syndiqués catholiques, nous avons encore un autre devoir: celui de concrétiser la doctrine sociale de l'Église, de réaliser les enseignements des Souverains Pontifes dans les encycliques. Nous sommes, d'une façon évidente, les témoins de l'Église, sur le terrain social.

Le Service d'Éducation de la C.T.C.C. est à la disposition de tous pour aider à la fondation et à la bonne marche des collèges ouvriers comme pour l'organisation des cercles d'études.

Fernand Jolicoeur.

AU CONGRÈS DU BAS FAÇONNÉ À FARNHAM

# Les délégués demandent à la fédération d'uniformiser les contrats de travail

Le confrère Lucien Beaulieu, de Sherbrooke, réélu président

La fédération nationale du Bas façonné et circulaire tient un magnifique congrès à Farnham. La presque totalité des ouvriers et ouvrières de cette industrie étaient représentés. On y a adopté des résolutions d'une grande importance pour l'avenir. "Le syndicalisme catholique seul rempart contre la diffusion et le triomphe des idées subversives", déclare le confrère F. Simard, représentant de la C.T.C.C.



Nous voyons ici les congressistes de la fédération des employés du Bas façonné et circulaire réunis sur les marches de l'Hôtel de ville de Farnham, où eurent lieu les nombreuses séances de leur congrès. Nous remarquons sur la première rangée, de gauche à droite: le confrère Roméo Vallée, agent d'affaires de la fédération, M. l'abbé Poulin, aumônier, Lucien Beaulieu, président, Son Honneur le maire de Farnham, M. René Rémillard, échevin, Fernand Simard, représentant de la C.T.C.C. et Gaston Vallée, vice-président de la fédération.

La fédération nationale des employés du bas façonné et circulaire a terminé son 7e congrès annuel, tenu cette année à Farnham, les 18, 19, 20 et 21 derniers, par la réélection de son président, M. Lucien Beaulieu, de Sherbrooke, et celle des membres de son exécutif.

Le congrès avait débuté par une chaleureuse réception civique présidée par Son Honneur le maire, A. Bernier, accompagné de MM. Adrien Rochon, Ludger Houde, René Rémillard et le Dr Olivier Trépanier, échevins de la Cité.

Samedi soir, un banquet organisé par les employés du syndicat du bas façonné de Farnham, réunissait tous les congressistes dans le centre récréatif de l'endroit, où l'on remarquait à la table d'honneur, outre les officiers de la fédération, Son Honneur le maire, Messieurs les échevins, le député provincial du comté, Me Jean-Jacques Bertrand, m.a.l., M. l'abbé Poulin, aumônier de la fédération et M. Fernand Simard, publiciste et représentant de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, à laquelle les syndicats de l'industrie du bas sont affiliés.

**Rapports et résolutions:**

Dans son rapport aux délégués, le président a souligné les progrès continus de la fédération depuis ses débuts. Après avoir brièvement fait l'histoire du mouvement, il a démontré que la fédération pouvait s'enorgueillir d'être aujourd'hui l'organisme le plus représentatif des employés du bas façonné et circulaire. Nous représentons 15 manufactures de bas et parmi elles sont les plus importantes du Québec, tel que Grovers Mills, de Montréal, Keyser, de Sherbrooke, National Hosiery, de Drummondville et plusieurs autres non moins connues.

**Les principaux points du pro-**

gramme d'action suggérés et adoptés par les délégués sont les suivants:

- 1 — Uniformisation des contrats de travail en vigueur.
- 2 — Participation de l'agent d'affaires aux négociations.
- 3 — Expiration des contrats à la même date.
- 4 — L'étude d'une échelle de salaires plus rationnelle et plus facile à généraliser.
- 5 — La passation de contrats de travail basée sur un convention type reconnue par la fédération.

Le président a remercié tous les syndicats de l'appui qu'ils avaient accordé à leur fédération.

Il a terminé son rapport en disant que "le syndicalisme subit actuellement un assaut terrible de la part de toutes les puissances qui sont opposées à la montée de la classe ouvrière.

"Ces puissances travaillent, par tous les moyens, à détruire les mouvements syndicaux ouvriers, parce qu'ils découvrent dans le syndicalisme la force capable de briser leur dictature sur la vie de toute la nation.

"Je souhaite que, plus que jamais, nous fassions corps contre nos adversaires, afin que la classe ouvrière ait au plus tôt ses propres remparts, et pour que le syndicalisme catholique puisse réaliser nos buts."

L'agent d'affaires, M. Roméo Vallée, a fait une revue générale des difficultés rencontrées par les différents syndicats au cours de l'année. Il a aussi mentionné les succès remportés.

Il a participé à 87 séances de négociation, 35 séances de conciliation, 12 séances d'arbitrage et à 44 assemblées générales de syndicat. Il a dirigé plusieurs grèves et organisé trois nouveaux syndicats. Après avoir énuméré les principaux gains de la fédération en matière d'augmentations de salaires et de conditions de travail, l'agent d'affaires

faiseurs a déclaré que les employés du bas façonné et circulaire pouvaient se réjouir à juste titre du travail accompli et pouvaient envisager l'avenir avec confiance".

L'une des principales résolutions adoptées par les congressistes demande à la C.T.C.C. de fonder un fonds de grève en prélevant chaque année la somme de \$4.00 de chacun de ses 100,000 membres. La plupart des autres résolutions avaient trait à la régie interne de la fédération et à la bonne administration de ses syndicats affiliés.

**Le représentant de la C.T.C.C.:**

Le confrère Fernand Simard, représentant de la C.T.C.C. au congrès a fait un long exposé de la situation actuelle du syndicalisme dans la province. Tant au point de vue des effectifs, des succès et de la doctrine, le mouvement syndical catholique se place au premier rang des organisations ouvrières de la province," a-t-il déclaré. "Grâce à sa ferme attitude contre toutes les tentatives réactionnaires des législateurs, grâce au dévouement et à la compétence de ses chefs actuels, la C.T.C.C. oriente l'évolution du syndicalisme d'un bout à l'autre du pays. Les difficultés

qu'elle rencontre ne font que l'aguerrir et elle a prouvé depuis quelques années que la classe ouvrière du Québec pouvait s'appuyer sur sa force. Sa puissance numérique, ses victoires évidentes dans la lutte des conditions de salaires et de travail, enfin, la valeur de sa doctrine en font le seul rempart contre la diffusion et le triomphe des idées subversives et préparent la société de demain, dans laquelle l'ouvrier bénéficiera de lois plus justes, d'une meilleure réparti-

tion des richesses et d'une responsabilité au moins égale à la valeur des services qu'il rend."

**Elections:**

Le nouvel exécutif de la fédération se composera des confrères Lucien Beaulieu, président, Gaston Vallée, 1er vice-président, M. Lefrançois, 2e vice-président, Jean-Noël Godin, 3e vice-président, Léo Bourque, secrétaire, Evangéliste Moreau, trésorier, Roméo Vallée, agent d'affaires.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

### PROVINCE DE QUEBEC

La législation ouvrière du gouvernement de la Province de Québec a à son crédit une législation qui couvre tout le domaine social. En matière de sécurité syndicale elle a démocratisé la loi des Relations ouvrières en fixant la majorité comme critère de la reconnaissance syndicale.

Le gouvernement a augmenté le nombre des personnes assujetties aux conventions collectives, il a diminué les grèves, augmenté les salaires et accordé des congés payés aux ouvriers. En matière de sécurité industrielle, il a institué des Commissions d'Apprentissage dans les principales industries, il a mis sur pied une clinique de réhabilitation et il organise la médecine du travail en s'inspirant des principes qui doivent guider l'hygiène industrielle.

ANTONIO BARRETTE  
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,  
sous-ministre.



Les délégués au travail. Photo prise lors d'une assemblée du congrès des employés du bas façonné et circulaire. Nos lecteurs pourront prendre connaissance des principales décisions prises au cours de ces assemblées dans l'article ci-dessus.

# Le plus grand conflit industriel du Québec se termine par une victoire ouvrière, grâce à la C. T. C. C.

LES LOIS OUVRIÈRES ACTUELLES DEVRONT RENDRE POSSIBLE LA SOLUTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS, SI L'ON VEUT ÉVITER LE DÉSORDRE SOCIAL.

LA GRÈVE DE L'AMIANTE A PROUVÉ QUE LA JUSTICE ET LES REVENDICATIONS LÉGITIMES POUVAIENT ÊTRE SACRIFIÉES AU NOM D'UNE LÉGISLATION MAL ADAPTÉE.

Les conflits d'intérêts ont souvent leurs origines dans les Lois auxquelles on recourt pour en trouver la solution! La grève qui vient de se terminer dans l'industrie de l'amiante est l'exemple le plus frappant, le plus parfait de cette vérité méprisée par nos législateurs dans le Québec.

Les mineurs d'Asbestos ont mis fin à la grève qui sévissait depuis le 13 février dans l'industrie de l'amiante après avoir obtenu les garanties suffisantes qu'ils réclamaient: une augmentation immédiate de 10 cents l'heure; une clause de non-discrimination qui sera appliquée aussi longtemps que les grévistes accusés n'auront pas été trouvés coupables; la formation d'un tribunal fournissant toutes les garanties d'impartialité.

Ce règlement, longtemps retardé à cause de l'attitude hostile du Gouvernement Duplessis et des compagnies d'amiante, n'a pu être possible que grâce à la courageuse intervention de Son Excellence Mgr Roy, archevêque de Québec. Les mineurs d'amiante, la C.T.C.C. et tous les ouvriers ont contracté une dette de reconnaissance à son égard, et envers l'Eglise catholique, dont les représentants dans la province ont si admirablement soutenu la cause du pauvre contre le riche, de la justice contre l'injustice.

Nous ne ferons pas ici un historique des principaux événements qui se sont déroulés au cours de la grève, nos lecteurs ont pu les suivre au jour le jour dans les journaux quotidiens et tout spécialement dans "Le Devoir". Pour sa part, "Le Travail" a rapporté chaque mois et dans son numéro spécial, tous les faits de la grève, le rôle de la C.T.C.C. et des chefs de notre mouvement. A l'issue du conflit, il est bon de tirer les leçons qui en découlent. La première

est sans contredit le magnifique esprit de solidarité dont a fait preuve le mouvement tout entier; la seconde est celle qui se dégage de l'attitude de l'Eglise durant la grève, et la troisième nous amène à réfléchir sur la cause profonde de ce malaise qui existe dans la province et dont le mouvement ouvrier ne vient de vivre que la deuxième étape d'importance, la première étant l'énergique opposition soulevée par la présentation du Bill 5, dit projet de Code du Travail.

La solidarité de la classe ouvrière

Dès le début de la grève, on réalisa dans tous les milieux syndicaux que la lutte serait longue, que le conflit prendrait une envergure considérable. On peut l'affirmer aujourd'hui, on se rendit compte que le destin du syndicalisme catholique se jouait. Si les éléments réactionnaires et anti-ouvriers de cette province avaient triomphé, si les mineurs d'amiante avaient été obligés de retourner au travail sans aucune garantie, s'en était fait de la C.T.C.C.. Heureusement, nos cadres syndicaux se sont montrés à la hauteur de la doctrine qu'ils ont missionnés d'arbriter et de propager. La coopération a été unanime et enthousiaste. De tous les coins du Québec, les vivres se sont dirigés vers les centres miniers, de tous les syndicats, des sommes d'argent sont parvenues au trésorier du mouvement, de partout, tous et chacun affirmaient leur sympathie envers les victimes de la poussière d'amiante.

Pas un seul instant, la confiance que nous avions mis en nos chefs n'a été ébranlée, jamais elle n'a été aussi spontanée, aussi ferme. Les ouvriers du Québec ont compris que leur bien-être matériel était aussi menacé que celui des mineurs. Une défaite à Asbestos, c'était un recul peut-être irréparable; mais une victoire, c'était l'élan invincible vers le progrès, vers l'émancipation du prolétariat, comme le veut si énergiquement la doctrine sociale de l'Eglise. Notre solidarité a été notre force.

Une fois de plus, nous avons eu la preuve qu'il fallait une C.T.C.C. forte et capable de réaliser dans les faits et les institutions les réformes qui s'imposent dans la société actuelle. Il faut l'unité de pensée et l'unité d'action au sein de notre mouvement; notre puissance vient de la centralisation de nos forces dans les batailles communes qu'un syndicat ou une fédération peut avoir à livrer au nom de tous.

L'Eglise prouve de nouveau son amour de l'ouvrier

Nous qui avons choisi le syndicalisme catholique pour défendre nos droits, nous récoltons aujourd'hui la récompense de notre obéissance aux recommandations de Nos Saints Pères les Papes.

Le conflit a fourni, une fois de plus à l'Eglise, l'occasion d'exprimer d'une façon des plus évidentes sa sympathie pour la classe ouvrière.

Déjà, lors de la présentation en Chambre du projet de Code du travail, la Commission sacerdotale d'études sociales a protesté vivement contre une telle aberration. Quand on a voulu s'attaquer, dans la même Chambre, à la réputation des chefs de notre mouvement syndical, nos

aumôniers ont encore relevé l'insulte avec toute la vigueur qu'on pouvait désirer. Et au cours de cette grève de l'amiante, on a d'abord vu la Commission épiscopale d'études sociales déplorer grandement l'orientation que prenait ce conflit. Peu de temps après, les Evêques eux-mêmes s'adressent à toute la population de la province et font appel à la charité publique pour

être les soldats les plus militants de notre Eglise.

Cause profonde de la grève d'amiante

Les conflits d'intérêts ont souvent leurs origines dans les Lois auxquelles on recourt pour en trouver la solution, écrivons-nous en sous-titre, au début de cet article.

Il suffit de rappeler quelques

## SATISFACTION DU DEVOIR ACCOMPLI



Les chefs syndicaux que nous voyons ci-dessus sont ceux qui furent le plus intimement mêlés à la grève de l'amiante. Nous remarquons entre autres les confrères Jean Marchand, Gérard Picard, Daniel Lessard et Rodolphe Hamel. Malgré toutes les difficultés, malgré les accusations malsaines, malgré la prison, ils ont fait leur devoir jusqu'au bout. Ils savent que la libération de la classe ouvrière ne peut se faire confortablement assis ou par de craintives actions. Leurs paroles et leurs actes ont été à la hauteur des responsabilités qu'on leur avait confiées. La classe ouvrière leur doit son plus profond respect.

venir en aide aux familles des mineurs pour qu'on ne les affame pas.

C'est avec beaucoup d'émotion que les ouvriers sentent le support de l'Eglise, la consolation suprême, qu'on puisse attendre ici-bas. Et ce sont les mineurs eux-mêmes qui ont vécu chaque jour cette encouragement par la présence active de leurs aumôniers, les héros curé Camirand, d'Asbestos, et abbé Masson, de Thetford-Mines. Il faudrait écrire tout un volume pour faire connaître le dévouement de ces deux apôtres des ouvriers que supportent d'ailleurs visiblement tous les évêques de la province.

Et comment ne pas souligner l'attitude de notre aumônier général, l'abbé Henri Pichette, qui a mis toute son âme de prêtre et toute sa science au service du mouvement auprès duquel les évêques l'ont délégué comme leur représentant direct!

Nous ne savons comment exprimer notre reconnaissance à l'Eglise et comment lui dire tout ce que nous ressentons à son égard. Le moins que nous puissions faire, c'est de l'assurer de l'assurance de notre obéissance constante et de notre empressement à toujours suivre avec grand soin, tous ses conseils si précieux. Nous voulons faire de notre mouvement syndical catholique et national l'un des avant-pastes les plus puissants du catholicisme. Nous voulons

lacunes de nos lois, préjudiciables aux droits ouvriers, pour s'en convaincre. Notre législation ouvrière est boiteuse au moins sur les points suivants: Reconnaissance de la liberté et de la sécurité syndicale; protection des chefs ouvriers contre les attaques intempestives du patronat; droit de grève et possibilité de la déclarer efficacement; droit de grève et possibilité de la déclarer efficacement; droit d'association protégé et reconnu pour tous les ouvriers sans exception; l'impartialité des organismes gouvernementaux; dispositions du Code civil en matière de louage de service ayant préséance sur les Lois ouvrières; restriction aux activités syndicales trop nombreuses; etc...

Autant de disposition légales susceptibles de rendre les ouvriers méfiants, et avec raison. Tous ceux qui sont allés à l'arbitrage ont été à même de se rendre compte que des influences politiques souvent indues jouaient contre la partie ouvrière. Enfin, le projet du Code du travail, soumis à la dernière session du Parlement de Québec, défiait la classe ouvrière toute entière. Ce projet aurait fait du Québec, s'il avait été accepté, une terre inhabitable pour le syndicalisme.

La grève de l'amiante est une conséquence psychologique de ce malaise provoqué par la sourde hostilité qui régnait dans la province de Québec depuis

(suite à la page 5)

# 100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

## Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président—A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

G. Lamond & Fils  
Ltée

MEDAILLES et BAGUES  
pour Gradués

Insignes émaillés pour  
Sociétés

1065, BLEURY MA. 7769

Gibeault & Duquette  
Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS  
Tél.: 60, 31, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10\$  
écrivez à  
ALBERT FOURNIER  
PROFESSEUR de BREVETS d'INVENTION  
934 S<sup>TE</sup> CATHERINE EST MONTREAL

# Un comité mixte de production fondé à la Bennett, de Chambly

LE SYNDICAT ENCOURAGE CETTE INITIATIVE; LE PRESIDENT SIÈGE SUR LE COMITÉ

Le syndicat des employés de la Compagnie Bennett Liée, de Chambly, a supporté officiellement l'organisation du Comité Mixte de Production qui existe actuellement dans cette industrie. Les officiers de l'union et les autorités de la compagnie,

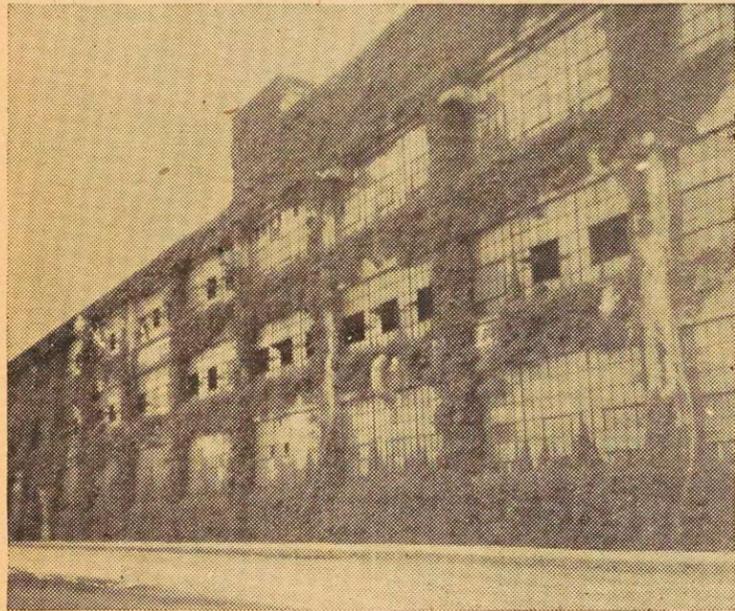
Quelque temps après, un employé fit une suggestion fort utile à la compagnie. On constata que la nouvelle amélioration qu'elle comportait économiserait au-delà de \$2,000 par année à l'industrie. Cette preuve évidente du bien-fondé de la

mois, deux ouvriers et deux contremaîtres travaillant dans les différents départements de l'usine siègeront sur le comité.

On prévoit que des enquêtes visant à améliorer la propreté, le rendement, la sécurité seront bientôt faites par ce comité avec la coopération de tous les employés.

Lors de l'assemblée qui suivit la formation de ce comité, l'agent de liaison du ministère du Travail susmentionné présenta quelques films traitant des comités mixtes de production. On y vit plusieurs d'entre eux à l'action dans les grandes industries canadiennes. Tous les syndiqués présents ont pu se rendre compte des avantages nombreux qu'il y avait de seconder leur comité.

Le confrère Rolland Thibodeau, agent-d'affaires du syndicat, a chaleureusement félicité les officiers du syndicat de leur initiative et a remercié M. Doran, le principal artisan de ce succès.



dirigés par M. Maurice Doran, représentant du Ministère du Travail fédéral, de qui relève la formation des Comités mixtes, ont procédé à la nomination des travailleurs et des patrons qui siègeront à l'avenir sur ce comité.

Le comité mixte de production de Chambly a sa petite histoire. La première tentative conjointe des ouvriers et du représentant du ministère du Travail avait remporté peu de succès. Bien que le comité n'a pu être formé lors de cette première séance, on y jeta les bases qui devaient le faire naître. La compagnie accepta de donner toute l'attention possible aux suggestions de ses employés.

collaboration ouvrière-patronale dans le domaine de la production allait détruire toutes les objections qu'on pouvait avoir de part et d'autre contre les comités mixtes. La rencontre qui suivit fut très fructueuse: LE COMITE DE PRODUCTION ETAIT FONDE.

Trois ouvriers siègeront sur le comité d'une façon permanente. Ce sont les confrères P.-E. Aubertin, président du syndicat, G. Massé, vice-président et Ernest Meunier. MM. L. Messier, gérant du personnel, et P. Farrar, surintendant de l'usine, représenteront la partie patronale. Afin d'intéresser tous les ouvriers à ce comité et pour mieux connaître l'opinion de chacun, chaque

## On demande au B.I.T. de...

(suite de la page 7)

et du nouveau Bureau Fédéral de la Fédération. Les officiers élus sont, outre le président réélu: M. G.-A. Gagnon, les confrères Henri Savignac, 1er vice-président, Léo Lionne, 2e vice-président, Maurice Morin, représentant du Syndicat des Journalistes de Montréal, 3e vice-président, Gilles Charbonneau, 4e vice-président, Roméo Valois, secrétaire, Alphonse St-Charles, trésorier, et Sarto Lacombe, vérificateur. Les Directeurs, MM. Armand Morin, J.-C. Lajeunesse, J.-D. Bernier, Guy Fortin, Omer Taillefer, Armand Rancourt, Euclide Daigle et Georges Gignac.

Les élections étaient présidées par le représentant de la C.T.C.C., Fernand Simard. M. Laurent Hardy, secrétaire du Conseil Central de Sherbrooke, agissait comme secrétaire.

## Congrès des employés du vêtement

(suite de la page 6)

C'est aux applaudissements de toute la salle que le confrère Donia Hamel fut réélu président de la Fédération. Il remercia les délégués de leur marque de confiance à son égard et promit de redoubler d'ardeur dans l'intérêt de tous.

Les autres élus sont: 1er vice-président: Angelo Forte; 2ème vice-président: Hilaire Breton; secrétaire - archiviste: O'Brien Grenier; trésorier: Emilien René;

Le confrère Hamel fut élu aussi directeur au Bureau Central de la C.T.C.C.

### Le banquet:

Le banquet de circonstances clôtura officiellement ce congrès splendide, le dimanche midi, dans le local du Conseil Central de Victoriaville.

A la table d'honneur on remarquait le confrère Hamel,

## Le plus grand conflit...

(suite de la page 4)

quelques années et qui est devenue officielle lors de la présentation des Bills 5 et 60. Acceptons le syndicalisme et le syndicalisme fera bon ménage avec les puissants de ce monde.

Les mineurs d'amiant ont décidé du sort de notre législation future; les gouvernements devront donner aux ouvriers le Code du Travail qu'ils réclament. Souhaitons qu'ils aient la sagesse de le faire avant de s'y sentir obligés par des troubles sociaux de plus grande envergure que celui de l'amiant.

président, le maire de Victoriaville, le député provincial, M. Ernest Labbé; M. l'abbé Irénée Gauthier, aumônier de la Fédération, M. Laviolette, directeur de l'Association des Manufacturiers de vêtements, et d'autres employeurs; ainsi que les confrères Angelo Forte, Gaston Lévesque, Fernand Jolicoeur et Philippe Poirier. Plusieurs des convives étaient accompagnés de leurs épouses.

Le président Hamel fit le discours d'ouverture et le confrère Lévesque servit avec succès de maître de cérémonie. Des discours furent prononcés par le maire de Victoriaville, le député, M. Laviolette au nom des employeurs, et par les confrères Forte et Jolicoeur.

## I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal

Tél.: FR. 0117

## HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

## MONTY & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

1926, rue PLESSIS — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

## LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE

MONTREAL

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

LA CIE F. X. DROLET QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.



## SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUETES VISANT LES DIFFERENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIERE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation du gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux taux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT FEDERAL... les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIERE... la GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIERES... le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL D'EPLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHOMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL  
Ministre du Travail

A. McNAMARA  
Sous-ministre du Travail

## CONGRÈS DES EMPLOYÉS DU VÊTEMENT

# La fédération a augmenté ses effectifs de 1,500 nouveaux membres l'an dernier

Le confrère Doma Hamel est réélu président de la fédération. — Le confrère A. Forte expose aux congressistes un projet de contrat pour les employés du vêtement de travail.

Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C. T.C.C., félicite la fédération pour son excellent travail éducatif et pour les heureuses initiatives qu'elle se propose de réaliser.

La Fédération Nationale du Vêtement tenait, les 18 et 19 juin dernier, son 13<sup>ème</sup> congrès annuel à Victoriaville, lieu de son siège social.

Une quarantaine de délégués d'une douzaine de centres assistèrent aux délibérations du congrès. On voyait des syndiqués de Farnham, Grand'Mère, Joliette, Lac Mégantic, Louiseville, Montréal, Québec, Ste-Croix, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Sorel, Trois-Rivières.

C'est dans le plus grand ordre et avec célérité que se sont déroulées les diverses séances du congrès. Les délégués purent jouir du nouveau local dont vient de se porter acquéreur le Conseil Central de Victoriaville. Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que c'est probablement le plus spacieux édifice syndical de la province. La bâtisse est un ancien hôpital militaire que le Conseil Central a obtenu par l'intermédiaire du gouvernement provincial et qu'il a restauré pour le faire servir à ses fins.

#### Le rapport du président:

Le confrère Doma Hamel, président de la Fédération ouvrit officiellement le congrès, samedi matin, le 18 juin. On choisit immédiatement le confrère Gaston Lévesque comme secrétaire du congrès. Le confrère Lévesque est le nouveau conseiller technique engagé par la Fédération au début de janvier dernier.

Le président, dans son rapport annuel, souligna aux applaudissements de tout le monde, que la Fédération avait augmenté de plus de 1,500 membres au cours de l'année.

Le rapport du président accuse de grands progrès et laisse entrevoir une autre année d'intense activité. Les délégués ont adopté à l'unanimité ce rapport et ont promis de faire tout leur possible pour marquer d'autres améliorations au prochain congrès.

#### Organisation:

Le rapport du premier vice-président, le confrère Angelo

Forte, a fait connaître aux délégués qu'on est en voie d'organiser de nouveaux syndicats dans le centre des Trois-Rivières et également à La Tuque. Ces nouveaux syndicats grouperont des ouvriers travaillant dans des boutiques qui fabriquent le vêtement de travail.

La Fédération entrevoit la possibilité d'affilier bientôt 1000 nouveaux membres. Elle espère même que d'autres perspectives se découvriront dans un avenir rapproché et donneront encore du bon travail à ses organisateurs.

#### Décret pour le Vêtement de travail:

Le confrère Forte fit part aux membres, au cours des délibérations d'un projet de décret pour le vêtement de travail. Après bien des discussions on adopta le projet auquel on suggéra quelques amendements.

Ce décret couvrira la province et comprendra deux zones: Montréal et 20 milles autour pour la zone I; le reste de la province pour la zone II. — Il prévoira un contrôle sévère du travail à domicile dont tout le monde, employés et employeurs ont souvent à se plaindre. Des augmentations raisonnables de salaires et des diminutions d'heures de travail seront aussi décrétées à cette occasion.

Les négociations commenceront bientôt. On devra, semble-t-il, aller à l'arbitrage. Les deux parties s'entendent, si c'est nécessaire pour constituer un tribunal d'un seul membre en la personne du juge T.-A. Fontaine, de la Cour Supérieure, dont le jugement liera les parties intéressées. On espère terminer le tout dans un mois.

#### Promotion de l'éducation:

La principale résolution adoptée par le congrès portait sur l'éducation. On veut promouvoir autant que possible l'éducation technique, sociale et syndicale de tous les membres de la Fédération.

A cette fin, on profite du renouvellement des conventions

collectives pour demander aux employeurs de contribuer à l'établissement d'un fonds éducatif en payant 1% de leur liste de paie. A date, 4 employeurs ont été heureux d'accepter cette formule. On espère avec raison que d'autres suivront bientôt leur exemple.

En cela la Fédération du vêtement fait oeuvre de pionnier chez-nous. Il faudra que cette initiative des plus heureuses intéresse d'autres fédérations. Ce sera le meilleur moyen de répondre au voeu même de la C. T.C.C. de répandre l'éducation dans la classe ouvrière.

Le confrère Fernand Jolicoeur, Directeur de l'Education, de la C.T.C.C. qui assistait au congrès, en profita pour féliciter les délégués de l'action qu'il prenait en ce sens.

#### Rapports divers:

Le conseiller technique de la Fédération, le confrère Gaston Lévesque fit ensuite son rapport dans lequel on nota une activité intense. Il n'est engagé que depuis le 8 janvier 1949, et déjà il a eu le temps de faire le tour de la province et faire bénéficier tous les syndicats affiliés à la Fédération de ses services. Il agissait comme secrétaire du congrès et sut se gagner les bonnes grâces de tous les délégués.

Le trésorier, le confrère Emilien René accusa un surplus et présenta un budget provisoire des plus prometteurs pour l'année à venir.

Le confrère Maurice Joubert, administrateur de la Caisse de Bénéfices Mutuels, rendit compte de son travail et déclara que la Caisse comptait 800 membres et il espère qu'au moins 2000 de plus voudront en profiter dans l'avenir. Il organise sa publicité en conséquence.

#### Les élections:

Les élections eurent lieu le samedi soir, sous la présidence du confrère Jolicoeur, de la C.T.C.C. Le confrère Lévesque fut choisi comme secrétaire des élections.

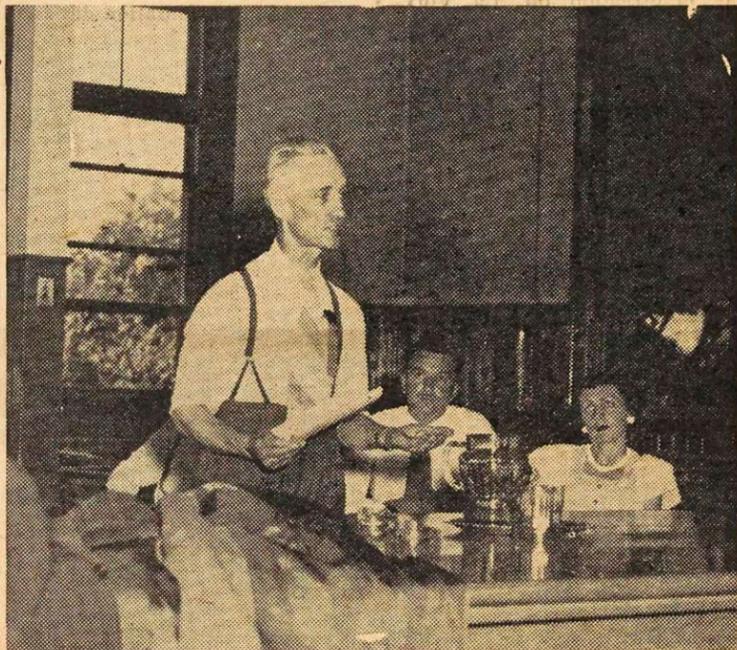
(suite à la page 5)

#### POUR UN PLUS GRAND BIEN-ÊTRE



Ces délégués ont à tracer le programme de l'année à venir. Au nom de leurs confrères, ils passent en revue les activités de l'année écoulée, préparent le travail de leurs officiers. Les salaires, les conditions de travail, la sécurité sociale, tout ce qui se rattache à leur bien-être est étudié et des résolutions sont prises en conséquence.

#### BIENVENUE AUX CONGRESSISTES



Nous voyons ici Son Honneur le maire de Farnham, au moment où il souhaite la bienvenue aux congressistes du bas façonné et circulaire, réunis en congrès dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville. L'accueil a été chaleureux et vivement apprécié par tous.



A l'issue du congrès les délégués ont tenu à garder un souvenir des assises fructueuses qui les avaient réunis dans un but commun. Nous les voyons ici dans un décor champêtre groupés au tour des officiers qu'ils viennent d'élire pour diriger leurs activités au cours de la prochaine année.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.



#### DOULEURS

Maux de Tête, de Dents, Névralgies, Rhumes, la Grippe, Douleurs Rhumatismales, Refroidissements soulagés promptement avec les Captabs ANTALGINE.

81 En vente partout 25c et 75c

#### ANTALGINE

AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DE L'IMPRIMERIE

# On demande au B.I.T. de convoquer une conférence internationale de l'Imprimerie

## Le confrère G.-A. Gagnon est réélu président de la fédération

### Accueil chaleureux des autorités civiques de Granby

Le confrère Georges-Aimé Gagnon, vient d'être réélu par acclamation président de la fédération nationale des métiers de l'imprimerie du Canada, à l'issue du 24e congrès annuel de cet organisme ouvrier tenu à Granby, en fin de semaine, les 24, 25 et 26 juin. Plusieurs autres officiers de la fédération, dont nous donnons les noms ci-dessous ont également été réélus à leur poste respectif.

En plus du travail expédié par les quelque 50 délégués des différents syndicats affiliés à cette fédération au cours de séances régulières, le congrès a été marqué de plusieurs événements importants. Entre autres, soulignons la chaleureuse réception civique qui eut lieu à l'Hôtel de Ville de l'endroit, où se tenaient les délibérations mêmes des congressistes. Le maire Horace Boivin, renommé pour son hospitalité et son sens social d'un bout à l'autre du Canada, a souhaité le plus cordial accueil aux délégués de l'imprimerie. Il a dit son vif plaisir de recevoir les représentants du travail syndiqué et les a invité à y revenir.

Samedi soir un banquet offert par la direction de "La Voix de l'Est", journal quotidien de Granby, dont le rédacteur en chef est M. Rolland Gagné, un ancien membre de la Fédération de l'Imprimerie, réunissait les délégués ainsi que plusieurs invités d'honneur, parmi lesquels on remarquait: MM. Son Honneur le Maire, quelques échevins, les RR. Pères Jacques Cousineau, S.J., et Léon Courchesne, aumônier de la Fédération, MM. Beaudoin, directeur de l'Ecole des Arts Graphiques, Edouard Dumas, président du Conseil Central des Syndicats de Granby, M. Lafond, représentant de l'Assurance-chômage, Fernand Simard, représentant de M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C. Denis Gingras, maître-imprimeur de Granby, Gilles Charbonneau, organisateur du

### REMISE DE LA COUPE AU SYNDICAT LE PLUS MÉRITANT



La coupe G.-A. Gagnon, remise chaque année par le président, à l'occasion du congrès de la fédération de l'imprimerie, à la région la plus remarquable par ses activités, a été décernée au syndicat de Chicoutimi que représentait le confrère J.-D. Bernier.

Nous voyons ici les délégués réunis sur le perron de l'Hôtel de Ville de Granby, au moment où le confrère Gagnon remettait le trophée au gagnant.

Conseil Central des Syndicats de Granby, Armand Morin, ex-vice-président de la Fédération, ainsi que plusieurs autres.

#### Les délibérations:

Après la présentation des rapports respectifs du président, du secrétaire et du trésorier, dans lesquels les délégués ont pu constater les progrès continus de leur Fédération, le Congrès a adopté plusieurs résolutions d'une importance vitale pour l'avenir de la Fédération. Au nombre de celles qui ont soulevé les plus vives discussions, mentionnons la résolution du Syndicat de l'industrie de l'imprimerie d'Ottawa, qui demande au Bureau International du Travail de convoquer le plus tôt possible une conférence internationale de l'imprimerie réunissant les représentants patronaux ouvriers et gouvernementaux de tous les pays membres de cette organisation. Les délégués ont aussi demandé que la Fédération fasse les démarches

nécessaires auprès du Gouvernement Provincial pour qu'il érige un édifice capable d'abriter les différentes sections des arts graphiques de Montréal.

D'autres résolutions non moins importantes traitant d'un sujet général ont été référées au prochain Congrès de la C.T.C.C. Les principales avaient trait à la pension de vieillesse, à l'établissement d'un plan de sécurité sociale contributive, à la formation d'un fonds de pension susceptible de s'adapter à toutes les catégories des travailleurs canadiens, et l'abolition des ponts de péage.

Le Congrès a tenu aussi à manifester sa vive satisfaction au Ministre du Travail, l'Honorable Antonio Barrette, et au Sous-Ministre, M. Gérard Tremblay, pour l'heureuse participation qu'ils ont apportée à la Fédération lors des négociations de la convention collective qui régit les métiers de l'imprimerie. A cette intention, ils leur ont adressé séance tenante un télégramme de remerciements dont voici le texte intégral: "La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, Enr., réunie en congrès, vous félicite et vous remercie de l'excellente attitude que vous avez prise lors de l'adoption des amendements récemment apportés à la convention collective de l'industrie de l'imprimerie de Montréal et District et le Congrès a le ferme espoir que le privilège exclusif accordé au journaux hebdomadaires disparaîtra prochainement afin que les travailleurs des différentes zones soient traités également. De plus, le Congrès croit à l'urgence de transférer certaines villes d'une zone à une autre." Signé, Georges-Aimé Gagnon, président de la F.M.I.C. Les délégués ont aussi étudié et adopté un certain nombre de résolutions visant à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de l'imprimerie. Ils ont longuement discuté de l'opportunité de fixer un pourcentage plus juste entre les zones 1,

2 et 3 de façon à éviter certains abus, quoique en général ce problème ne soulève pas de difficultés insolubles. Une autre résolution demandait à la Fédération d'insérer dans les prochains contrats de travail une clause d'ancienneté à l'effet de protéger les ouvriers d'un même atelier lorsqu'il survient un départ ou une promotion. Ajoutons que les conditions de salaire des employés de l'imprimerie ont atteint un niveau fort satisfaisant puisqu'ils ont passé de .65 l'heure en 1936 à 1.75 en 1949 pour les hommes de métier.

Les différents orateurs qui ont adressé la parole au cours du banquet et des assises de ce 24ème congrès des travailleurs de l'imprimerie, ont été unanimes à reconnaître les progrès continus de cette organisation, la compétence de ces chefs, et l'effort méritoire qu'ils ont déployé pour maintenir d'harmonieuses relations entre employés et patrons.

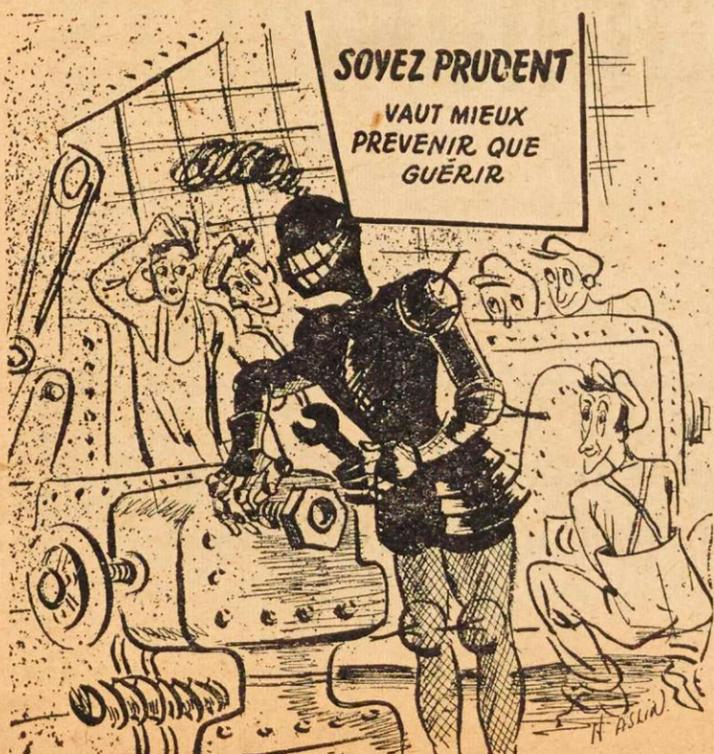
A la suite du Maire Boivin, l'aumônier de la Fédération, le Rév. Père Jacques Cousineau a félicité les imprimeurs de leur esprit de bonne entente et de coopération sociale. "La Fédération de l'Imprimerie est un mouvement bien équilibré. Elle a su utiliser avec avantage tous les droits que lui conférait la législation actuelle. Ses officiers doués d'une compétence avertie et d'un esprit syndical exemplaire, ont su au cours de son histoire prendre les décisions qui s'imposaient dans le respect des lois et de l'autorité. Si les travailleurs de l'imprimerie", a-t-il ajouté, "ont maintenant réussi à atteindre un niveau satisfaisant de bien-être matériel ils le doivent à leur esprit de discipline et à leur sens des responsabilités.

"Une tâche infinie leur reste à accomplir, celle de continuer avec plus de zèle encore le développement intellectuel des membres. Nous souhaitons que des journées d'étude de plus en plus fréquentes seront tenues dans les différents centres et que chaque Syndicat coopérera avec la Fédération dans ce but."

Le représentant de la C.T.C.C., le confrère Fernand Simard, a prié les Syndicats de l'imprimerie de s'unir au mouvement syndical d'inspiration chrétienne pour l'aider dans ses énergiques revendications en faveur d'une législation ouvrière plus progressive et mieux adaptée aux conditions économiques, politiques et sociales de notre époque. La classe ouvrière", a-t-il dit, "a prouvé qu'elle pouvait maintenant prendre place dans la direction du pays et que toutes les grandes décisions ne devraient pas être prises sans qu'elle ait droit d'exprimer son point de vue."

#### Les élections:

Le Congrès s'est terminé par les élections du nouvel exécutif (suite à la page 5)



Tous les officiers des syndicats affiliés à la C.T.C.C. recevront sous peu un livret d'abonnements contenant 5 reçus. Nous demandons à chacun de faire l'impossible pour trouver 5 nouveaux lecteurs à leur journal d'ici un mois. Nous comptons sur vous confrères officiers. Ce que les communistes font pour leur journal aux idées subversives, nous pouvons le réaliser pour le nôtre et avec plus de succès qu'eux. EN AVANT!

# OFFICIERS DE SYNDICATS

*Votre Journal Syndical  
a besoin de vous*



*D'ici un mois, chacun d'entre vous  
peut facilement prendre*

**"5" nouveaux abonnements**



Nous demandons à tous les lecteurs de collaborer avec leurs officiers au succès de la campagne d'abonnements du journal en incitant leurs compagnes et compagnons de travail à s'y abonner.